



CHEMINOTS PACA



CORONAVIRUS 3^e

14 mars 2020

Pas de répit pour la pandémie !

Le Droit d'Alerte CFDT du 24 février a abouti à la mise en place des premières mesures : gel hydro-alcoolique, masques, kit pandémie, communication régulière...

Mardi 10 mars, le Droit d'Alerte aboutit sur un désaccord : Maintien des circulations transfrontalières par l'autorité organisatrice, le préfet et la direction régionale. Mesures supplémentaires, désinfection des rames en sortie du Technicentre avant remise en service clientèle.



Jeudi 12 mars, la CFDT adresse par courrier aux autorités ainsi qu'à la direction régionale la nécessité de suspendre les circulations entre Vintimille (zone en quarantaine) et Menton. A minima, réduire le plan transport aux heures de pointe afin de limiter la propagation de la pandémie, de réduire l'exposition des cheminots et des usagers.

Samedi 14 mars, la direction régionale annonce la mise en place d'un PTA en PACA, environ 50% des circulations TER sur notre région. A cela s'ajoute la limitation d'un grand nombre de circulations à Menton sans, toutefois, supprimer l'ensemble des trains à destination de l'Italie, encore 20%. La CFDT est entendue... mais encore un petit effort !

La direction annonce la réception de commande des gels hydro alcoolique, lingettes et masques FFP3. **L'approvisionnement doit être constant sans subir de rupture comme observée depuis quelques jours.**

UNION REGIONALE CFDT CHEMINOTS PACA

19 Rue Bénédit - 13001 Marseille

☎ : 04.91.50.81.67 ☎ : 06.29.57.42.82

uprcfdtcheminotspaca@gmail.com / www.cfdtcheminotspaca.com

Le télétravail est privilégié pour les agents sédentaires dans la mesure du possible.

Pour les roulants, PTA + réduction, voir suppression des RHR.

Rappel des 4 gestes barrières pour ralentir la propagation de la pandémie.

Le DRH insiste sur le maintien à distance (1m minimum) des uns des autres, entre agents ainsi qu'en service clientèle.

Actuellement en discussion :

- Le maintien des salaires. Des propositions sont faites par vos délégués !
- RHR : demande faite d'organiser sans recourir aux RHR (en lien avec point ci-dessus)
- Nettoyage des trains : dispositions en cours
- Véhicules de fonction pour les déplacements / taxi : combien de personnes ?
- Application de la procédure « garde d'enfants » pour les weekends.
- Traitement des absences pour les agents « aidants familiaux », personnes vulnérables.
- La mise en place du paiement sans contact si possible dans les points de vente.

La mise en place des différentes mesures décidées peut évoluer journalièrement. Des réponses seront données sur l'ensemble des questions même si parfois un petit délai est nécessaire.

Prochaine réunion CSSCT COVID-19 lundi 16 mars 2020